

## **SEANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 avril 2009 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GATTI F. GERBERT P.J. Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. PEXOTO G. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.  
Absents avec excuse : Mme PIETTE C. VALSECCHI E. qui ont donné respectivement procuration à Mme PRZYBYL Y. Mme JACQUEMIN J.

FILLIUNG M.

Monsieur Guido KOENIG est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès verbal de la séance du 30 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT**

- 1) Rapport Administratif 2008 du Président de la Communauté de Communes du Warndt
- 2) ZDE – Transfert de compétences
- 3) Mise en place d'une commission intercommunale d'accessibilité – Transfert d'une compétence facultative
- 4) ZAC – Transfert de compétence à la CCW

#### **II) ORGANISATION MUNICIPALE**

- 1) Rapport administratif du Maire – année 2008
- 2) Délégation de Service Public – Commission ouverture de plis
- 3) Création d'un service accueil périscolaire

#### **III) AFFAIRES FINANCIERES**

- 1) Budget Principal et Budget annexe de l'eau – Compte Administratif 2009 - Adoption
- 2) Budget Principal et Budget annexe de l'eau – Compte de gestion 2008 - Adoption
- 3) Affectation des résultats du Compte Administratif - 2008 pour le budget principal
- 4) Affectation des résultats du Compte Administratif - 2008 pour le service des eaux
- 5) Budget du CCAS – Communication du Budget Primitif 2009 et du Compte Administratif 2008
- 6) Communication des Comptes Administratifs 2008 et Budgets Primitifs 2009 de la RMEC et des services annexes du réseau câblé et de la Ferme Eolienne – Affectation des résultats
- 7) Rectification du Budget Primitif 2009
- 8) Décision modificative n° 1
- 9) Subvention 2009 et participation communale

#### **IV) AFFAIRES IMMOBILIERES**

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner

#### **V) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

- 1) Halte d'enfants – Subvention de fonctionnement 2009
- 2) Politique de la Ville – Subvention de fonctionnement 2009 du Centre Social Maroc
- 3) Politique de la Ville – Subvention de fonctionnement 2009 du Centre Social Breckelberg

#### **VI) MARCHES ET TRAVAUX**

- 1) Réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang :  
- marché de travaux lot 4 : menuiserie extérieures – Communication  
- avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre - communication
- 2) Autorisation de signature d'une demande de permis de construire

#### **VII) AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES**

- 1) Autorisation de signature de la convention « Trilingua »
- 2) Opération « Les Peintres dans la Ville » 2008

#### **VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

## **I) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT**

### **1) Rapport Administratif 2008 du Président de la Communauté de Communes du Warndt**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, adjoint au maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la CCW rend compte au Conseil Municipal des activités et actions de la CCW de l'année 2008.

Le rapport 2008 portant entre autres sur l'administration de l'intercommunalité, sur l'assainissement collectif, sur l'élimination de déchets, sur les acquisitions et cessions immobilières, la bibliothèque, sur le stade nautique, sur la liste des marchés est présenté en séance et communication en est faite au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Prend acte.

#### Interventions :

*Mme FALLETTA demande si les déchets verts peuvent être récupérés pour en faire du compost pour le Service Espaces verts, comme à Falck.*

*M. DASTILLUNG précise que l'on pourra récupérer le compost produit par le Système, et ce prochainement.*

*M. MAIWURM ajoute que tous les déchets verts sont traités.*

*M. KIEFFER demande si le tarif de 1€ à la piscine pourrait être reconduit pour cet été.*

*M. DASTILLUNG précise que l'objectif de cette opération « entrée à 1 € » était de faire connaître le stade nautique. C'était une action de communication. Elle n'a rien coûté à la collectivité. Mais on ne peut pas le faire tous les ans ou à chaque vacances.*

*M. PEXOTO demande :*

- comment peut-on expliquer le déficit d'assainissement de 835 537 €.
- Pourquoi y a-t-il si peu d'entrées de lycéens (162 en 2008).

*M. DASTILLUNG précise qu'il s'agit de la section d'investissement et en la matière les subventions ont diminué. Quant à la natation, elle n'est pas intégrée en lycée d'enseignement professionnel.*

*M. WOZNIAK ajoute, sur ce dernier point, que les emplois du temps sont figés pour l'année, ce qui ne correspond pas aux créneaux de la natation.*

### **2) ZDE – Transfert de compétences**

Rapporteur : Monsieur le Président

La CCW, par délibération votée en date du 3 février 2009, s'est prononcée en faveur de l'élaboration d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur l'ensemble du territoire communautaire.

La création d'une ZDE a pour but d'aménager, après études, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, des zones où l'implantation d'éoliennes peut être aménagée.

D'une part, la mise en place de ce dispositif conditionne l'instruction des permis de construire des aérogénérateurs. D'autre part, la ZDE doit permettre aux entreprises qui exploiteront ce type d'installation de bénéficier de l'obligation de rachat de l'électricité produite.

Toutefois, préalablement à la réalisation d'une ZDE, il convient que les communes délèguent à la CCW la compétence nécessaire pour permettre de mener les études et le développement d'une ZDE.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le transfert de la compétence ZDE à la CCW.

#### Interventions :

*M. LACAN demande comment s'harmoniseront les éoliennes de Bersviller et de la CCW.*

*M. PEXOTO demande si nous avons sollicité d'autres communes.*

*M. DASTILLUNG précise qu'il s'agit de la création d'une ZDE sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Il n'est pas question, pour la Commune de Creutzwald, d'investir sur l'éolien. Il y a un potentiel. Il faut faire des études pour vérifier la faisabilité.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **3) Mise en place d'une commission intercommunale d'accessibilité - Transfert d'une compétence facultative**

Rapporteur : Monsieur le Président

La loi 2005-102 du 11 février 2005 impose la création d'une commission d'accessibilité ainsi que l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité.

La commission doit être créée au sein de tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 5 000 habitants exerçant la compétence « aménagement ».

Il ne peut y avoir de coexistence entre commissions communales et intercommunales. Cela étant, rien n'interdit aux communes, afin de favoriser les initiatives locales fondées sur la connaissance du terrain, d'alimenter les travaux de la commission intercommunale, en créant une structure informelle de réflexion et de conseil.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi à l'initiative du président de l'EPCI. Il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus et fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe. La mise en application du plan en question relève de chaque commune.

L'établissement du plan de mise en accessibilité ne relevant pas de plein droit des prérogatives de la CCW, il est nécessaire qu'elle soit investie, à titre facultatif, d'une compétence spécifique « élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».

Il vous est proposé de bien vouloir transférer la compétence facultative « élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » à la CCW.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **4) ZAC - Transfert de compétence à la CCW**

Rapporteur : Monsieur le Président

La CCW a lancé un mandat d'études pour l'organisation et le suivi des études préalables à l'aménagement d'une ZAC à CREUTZWALD.

De part ses statuts, la CCW possède l'initiative de la création d'une ZAC. Cependant, afin de simplifier la suite de la procédure, la CCW doit se doter de la compétence « création et réalisation de ZAC ».

Il est ainsi demandé au CM de transférer la compétence « création et réalisation de ZAC » à la CCW.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **II) ORGANISATION MUNICIPALE**

### **1) Rapport administratif du Maire – Année 2008**

Rapporteur : Monsieur le Président

Conformément à l'article L 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport sur la marche et les résultats de l'administration municipale durant l'année 2008.

Le rapport 2008 est présenté à l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal

Prend acte de la présentation dudit rapport ainsi que de ses annexes portant :

- Sur le Développement Social Urbain en application de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Sur le service et la qualité de l'eau potable en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Sur la liste des marchés publics en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics,
- Sur la délibération portant sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières en application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Interventions :

*M. KIEFFER demande si les propositions de la commission de sécurité réunie du 4 septembre dernier ont été mises en œuvre et à quoi correspond la différence d'effectif entre le 1.01.08 et le 31.12.08. Il note par ailleurs que le taux d'élucidation a diminué en passant de 60 % à 50 % pour la gendarmerie.*

*M. le Maire précise que :*

- *Certaines propositions ont déjà connu leur aboutissement (panneaux aux abords des écoles, plateau rue Bonne Fontaine,...)*
- *Des départs d'agents ont été enregistrés (M. Picard, M. d'Hotman de Villiers et un maître nageur) ainsi que des transferts Ville/CCW.*

*M. PEXOTO demande à quoi correspondent les crimes et délits non mentionnés. Il avait noté que l'engagement de la gendarmerie, à l'origine, était d'assurer le même service que la police. Il a constaté que ce n'était pas le cas à l'occasion de la manifestation de la déportation. Il note par ailleurs que l'instance restreinte du CLS ne s'est pas réunie l'an dernier.*

*M. Le Maire rappelle qu'il est bien conscient que le service offert actuellement n'est pas à la hauteur, dans certains domaines, de ce qui se faisait. A ce sujet, il a rappelé qu'il était contre la création d'un service de police municipale. Il s'agirait d'un transfert de charge de l'Etat à la Ville.*

*M. PEXOTO note que l'achat de gaz par la Régie était important*

*M. PICARD précise qu'il avait été en baisse l'année précédente.*

*Mme BOROWSKI demande pourquoi ne sont pas notés le nombre de réfugiés.*

*M. le Maire précise que nous n'avons pas eu l'information de la préfecture.*

*M. KIEFFER note que le nombre de bons du CCAS est à la baisse, alors qu'il s'attendait, du fait de la conjoncture, à une hausse. Il demande par ailleurs, si l'on connaît le pourcentage de chômage sur la commune et le nombre de médailles de la Famille Française.*

*M. le Maire précise, concernant le chômage, qu'il est difficile de donner un chiffre portant sur le territoire communal. Les statistiques sont le résultat d'un amalgame de situations très variées.*

*Mme FALLETTA demande s'il est envisagé d'attribuer plus de bons alimentaires.*

*M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un secours. Nous devons d'autre part conserver notre souplesse d'utilisation. Mme JOTZ précise la situation au 1<sup>er</sup> mai 2009.*

*M. le Maire ajoute concernant la distribution d'eau potable que le montant reste inchangé cette année. Néanmoins, l'an prochain, il faudra certainement prévoir une hausse.*

## **2) Délégation de Service Public – Commission d'ouverture des plis**

Rapporteur : Monsieur le Président

La commission d'ouverture des plis au titre de la Délégation de Service Public est composée :

- Du maire (ou son représentant)
- Cinq membres du Conseil Municipal (élus à la représentation proportionnelle) en tant que titulaires et autant de suppléants.

Le trésorier municipal et un représentant du service de la concurrence y siègent également avec voix consultative.

Il y a lieu de procéder à cette désignation sachant que le Conseil Municipal, après délibération, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide à l'unanimité de ne pas procéder à scrutin secret.

Les listes proposées sont les suivantes :

- |                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| - 1 Liste « Pour Creutzwald » |                           |
| - <u>Membres titulaires</u>   | <u>Membres suppléants</u> |
| - M. Edouard MAIWURM          | M. Etienne BENOIST        |
| - M. Guido KOENIG             | M. Jean-Paul DASTILLUNG   |
| - Mme Sylveline JOTZ          | M. Elvis VALSECCHI        |

- Mme Marie-Anne BICKAR
- M. Jean-Marie PICARD
- 2 Liste « Creutzwald à venir : Démocratie-Dynamisme-Développement »
- Membre titulaire
- Mme Carmen FALLETTA
- Mme Vincente FISCH
- Mme Valérie BAUSCH
- Membre suppléant
- M. Robert DELLA MEA

Résultat du scrutin :

- Votants : 32
- Blancs ou nuls : 1
- Exprimés : 31
- Ont obtenu : - liste 1 : 26 voix
- liste 2 : 5 voix

Sont donc proclamés élus et forment la Commission de Délégation de Service Public :

- Président : le maire ou son représentant
- Titulaires
- M. Edouard MAIWURM
- M. Guido KOENIG
- Mme Sylveline JOTZ
- Mme Marie-Anne BICKAR
- Mme Carmen FALLETTA
- Suppléants
- M. Etienne BENOIST
- M. Jean-Paul DASTILLUNG
- M. Elvis VALSECCHI
- Mme Vincente FISCH
- M. Robert DELLA MEA

### **3) Création d'un Service Accueil Périscolaire – Délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de répondre aux nouveaux besoins de la population, et notamment des jeunes ménages, et par là dynamiser la vie de la Commune, il est nécessaire de procéder à la création d'un service accueil péri scolaire et d'en assurer la gestion dans le cadre d'une délégation de service public.

En la matière, la délégation de service public permet une prise en compte globale de la prestation accueil périscolaire. Il n'en aurait pas été de même dans le cadre d'un fonctionnement en régie. D'ailleurs, la Ville n'a pas la possibilité, en l'état, d'assurer avec ses moyens propres, ne serait-ce que le transport et la confection des repas, ainsi que la prestation animation.

La commission scolaire ainsi que des directeurs d'écoles ont été consultés lors d'une réunion le 27 avril 2009.

C'est pourquoi, il est proposé, au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par le Comité technique paritaire, en date du 28.04.09

Vu l'avis favorable émis par la Commission consultative des Services publics locaux, en date du 28.04.09

- de mettre en place un service d'accueil périscolaire dans les écoles élémentaires de Creutzwald, répondant aux caractéristiques suivantes :

Fonctionnement :

- Public concerné : les enfants des écoles élémentaires ; une priorité sera donnée aux parents travaillant tous les deux et aux familles mono-parentales travaillant.

- Engagement des familles : les familles réserveront au minimum à la semaine et paieront entre les mains du délégataire ; les absences des enfants pourront amener un remboursement selon conditions et modalités à définir.

- Ecoles concernées : R Schuman, Houve, Bellevue-Centre

- Horaires :

- o Matin : 7 h 30 à 8 h 05
- o Midi : 11 h 45 à 13 h 20
- o Soir : 16 h à 18 h

- Prestations
  - o Matin : accueil et animation
  - o Midi : accueil, animation, restauration
  - o Soir : accueil et animation
- Ressources du service :
  - o Les participations des familles : les tarifs distingueront le temps du midi et les autres temps d'accueil et prendront en compte le quotient familial
  - o Les participations de la CAF se décomposent en 2 parties : la prestation de service ordinaire et la prestation du contrat enfance-jeunesse (cette dernière est soumise à l'accord de la CAF)
- Les sites :
  - o Les 3 écoles concernées
  - o La restauration du midi aura lieu au Foyer Neuland : les enfants y prendront leur repas ; il sera livré en liaison chaude le matin même ; il sera composé d'une entrée, d'un plat + accompagnement, d'un fromage, d'un dessert, et du pain.
- Obligations du délégataire :
  - o Réglementaire :
    - Accueil-animation : respect des textes en vigueur et agrément DDJS
    - Restauration scolaire : respect de la réglementation et agrément DSV et SDIS
  - o Contractuel :
    - Le cahier des charges et le règlement intérieur de l'accueil périscolaire
    - Prestations service ordinaire et prestation service du contrat enfance-jeunesse de la CAF

Durée : le contrat aura une durée d'un an (renouvelable 2 fois).

- de donner son accord pour gérer ce service dans le cadre d'une délégation de service public et d'engager la procédure correspondante.
- d'autoriser M le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### Interventions :

*M. PEXOTO demande s'il est prévu un goûter et précise que selon lui les toilettes du foyer seront insuffisantes. Il souhaite par ailleurs que les recrutements pour ce service se fassent dans la transparence.*

*M. le Maire précise que le délégataire prévoira les dispositions habituelles pour le confort des enfants. Il procédera, par ailleurs, aux embauches nécessaires. Quant au nombre de sanitaires, il ajoute qu'il permet actuellement d'organiser des repas de 150 à 160 personnes, même plus, sans difficulté.*

*M. LACAN rappelle que son groupe y est favorable depuis plusieurs mandats. Il remarque entre autre que ça fera une 4<sup>ème</sup> cantine sur la commune avec le Collège Garang, et les Lycées Félix Mayer et Georges Bastide. Cela aura un coût. Il met par ailleurs le Conseil Général en cause. Ce dernier, dans de nombreuses villes, permet aux collèges d'accueillir les enfants du primaire. Nous avons écrit une lettre de protestation au Conseil Général.*

*M. DELLA MEA s'étonne qu'il n'y ait que 3 écoles concernées. Les 2 écoles restantes risquent de se vider.*

*M. le Maire apporte la réponse suivante :*

*N'ayant pas eu de réponse de la Région, le Département, de son côté, répondant défavorablement, nous devons avancer sur ce dossier. La demande d'aide financière à la CAF devait être déposée avant fin avril. Par ailleurs, il fallait engager les procédures. Tout cela nécessite du temps. L'objectif est d'être opérationnel en septembre prochain. La population attend ce service. La Ville ne souhaitant, d'autre part, pas s'immiscer dans les différends Département/Région. Par ailleurs, que ce soit au collège ou au lycée, il aurait fallu ajouter des frais de structure complémentaire.*

*Il précise également que le service sera ouvert à tous les élèves. Des dérogations seront accordées si nécessaire. Elles s'appliqueront uniquement pour utiliser le service. Le coût résiduel pour la Ville peut être estimé entre 80 k€ et 100 k€.*

*Mme BOROWSKI indique que des choses se font dans d'autres départements. Quant à la Région, il n'est pas question de conflit avec le Conseil Général. Du reste, les services de la région ont pris l'attache du lycée.*

*M. DASTILLUNG ajoute qu'il était, du fait de ses fonctions professionnelles, attaché à ce que la cantine de Georges Bastide soit utilisée. Malheureusement, la réponse arrivée la veille au lycée, était un peu tardive. Elle laisserait en outre à la Ville la charge totale du matériel et du personnel. Par ailleurs, la fusion des lycées peut poser problème.*

*M. le Maire rappelle que son souci est d'ouvrir le service en septembre prochain, sachant que la situation n'est pas figée pour les années suivantes. Il s'agira d'une année expérimentale.*

*M. DELLA MEA estime que tous les enfants n'auront pas la même chance. En enlevant des élèves dans des écoles, on va déstabiliser et entraîner la suppression de classes.*

M. le Maire précise qu'au regard de l'enquête réalisée en janvier dernier, l'impact, en terme de dérogation, devrait être réduit. Il rappelle par ailleurs, les actions menées et soutenues par la Ville dans les différentes écoles : arts visuels à Schweitzer, apprentissage musical à Jules Ferry, cirque et action biculturelle à La Houve, sport à Bellevue-Centre et actions biculturelle à Robert Schuman. Les parents peuvent aussi faire des choix sur ces thèmes.

M. PEXOTO relève qu'il faudra un trottoir côté forêt à R. Schumann.

M. le Maire indique qu'un circuit autre pourra être recherché.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

**III) AFFAIRES FINANCIERES**

**1) Budget Principal et Budget annexe de l'eau – Compte Administratif 2008 - Adoption**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Chaque année, le Compte administratif est présenté au Conseil Municipal pour approbation. Aussi, il vous est proposé sous la présidence de M. Edouard MAIWURM, adjoint au Maire, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°- de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte Administratif Principal</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	1 672 042.58	-		-	1 672 042.58
Opérations de l'exercice	4 807 395.64	6 043 723.88	7 482 185.23	8 254 707.00	12 289 580.87	14 298 430.88
Totaux	4 807 395.64	7 715 766.46	7 482 185.23	8 254 707.00	12 289 580.87	15 970 473.46
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-</b>	<b>2 908 370.82</b>	<b>-</b>	<b>772 521.77</b>	<b>-</b>	<b>3 680 892.59</b>
Restes à réaliser	7 469 027.99	1 696 129.27	-	-	7 469 027.99	1 696 129.27
Totaux cumulés	7 469 027.99	4 604 500.09	-	772 521.77	7 469 027.99	5 377 021.86
<b>Résultats définitifs</b>	<b>2 864 527.90</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>772 521.77</b>	<b>2 092 006.13</b>	<b>-</b>

<b>Compte Annexe pour le Service des Eaux</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	835 680.42	-	702 084.07	-	1 537 764.49
Opérations de l'exercice	210 628.92	549 130.63	1 369 562.61	1 247 410.81	1 580 191.53	1 796 541.44
Totaux	210 628.92	1 384 811.05	1 369 562.61	1 949 494.88	1 580 191.53	3 334 305.93
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-</b>	<b>1 174 182.13</b>	<b>-</b>	<b>579 932.27</b>	<b>-</b>	<b>1 754 114.40</b>
Restes à réaliser	1 877 262.18	103 610.50	-	-	1 877 262.18	103 610.50
Totaux cumulés	1 877 262.18	1 277 792.63	-	579 932.27	1 877 262.18	1 857 724.90
<b>Résultats définitifs</b>	<b>599 469.55</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>579 932.27</b>	<b>19 537.28</b>	<b>-</b>

2°- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Interventions :

*Mme BOROWSKI note qu'il y a toujours des opérations de 2000 non soldées. Elle remarque par ailleurs que certaines recettes réalisées sont supérieures aux prévisions. Par contre, la compensation de TP est moindre que prévu.*

*M. LACAN reconnaît dans le CA ce qui a été fait et ne met pas en cause l'honnêteté de sa réalisation. Il note malgré tout que les restes à réaliser représentent 64 %, ce qui fait beaucoup.*

*M. Picard apporte la réponse suivante :*

*Il y aura lieu de supprimer ces opérations, à partir du moment où les programmes ont disparu. Par ailleurs, il est toujours espéré que les recettes soient effectivement supérieures aux prévisions. Quant au fort pourcentage de restes à réaliser, il est en rapport avec le mode de définition des prévisions.*

*M. PEXOTO remarque qu'il y a beaucoup d'opérations et qu'il n'est pas choqué par les restes à réaliser. Les inscriptions montrent qu'il y avait volonté de réaliser. Le CA représente pour lui la réalité des comptes.*

*Par contre il regrette la position du Conseil Général au regard de son nouveau mode de subvention des investissements communaux. Il regrette également le désengagement financier de l'Etat.*

*Par ailleurs, il indique être inquiet pour la fiscalité communale de l'an prochain.*

*M. le Maire fait remarquer qu'il y a constance dans les chiffres d'investissement (4 M€ annuel) et que les restes à réaliser seront sans doute aussi élevés (les travaux à l'école du Centre ne débiteront effectivement qu'en toute fin d'année ou tout début 2010). Le souci est le manque de recettes d'investissement de la Ville et la diminution des aides provenant des partenaires habituels. Quant à l'impôt, il faudra prévoir une augmentation l'an prochain. En attendant, il faut s'appliquer les règles prudentielles. Il faut regretter aussi la décision du Conseil Général en matière de subvention. Des distorsions importantes existent et sans justification. Creutzwald se trouve fortement pénalisée. C'est le cas en général des communes vertueuses. Une révision du dispositif du Département est espérée en juin.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Budget Principal :

- Votants : 31 (le Maire n'a pas pris part au vote)

- Exprimés : 31

- Pour : 26

- Contre : 5

- Budget eau :

- Votants : 31 (le Maire n'a pas pris part au vote)

- Exprimés : 31

- Pour : unanimité

ADOPTE

**2) Budget Principal et Budget annexe de l'eau – Compte de gestion 2008 - Adoption**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Les Comptes Administratifs 2008 viennent d'être adoptés par l'Assemblée. Il y a lieu maintenant de procéder à l'approbation de compte de gestion.

C'est pourquoi, il vous est proposé la délibération suivante concernant le budget principal et le budget du service de l'eau :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

### **3) Affectation des résultats du Compte Administratif 2008 pour le Budget Principal**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2008, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 772 521.77 €
- un excédent de la section d'investissement de 2 908 370.82 € à reporter

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 7 469 027.99 €
- en recettes pour un montant de 1 696 129.27 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 2 864 527.90 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit, lorsqu'il est positif, être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2008 de la façon suivante

- Excédent de fonctionnement pour 772 521.77€ affecté à un compte de réserves pour le financement des charges d'investissement (compte 1068)
- Excédent d'investissement de 2 908 370.82 € affecté en report à nouveau au budget investissement,

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

#### **4) Affectation des résultats du Compte Administratif 2008 pour le Service des Eaux**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2008, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Excédent de la section de fonctionnement de 579 932.27 €
- Excédent de la section d'investissement de 1 174 182.13 € à reporter

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 1 877 262.18 €
- en recettes pour un montant de 103 610.50 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 599 469.55 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit, lorsqu'il est positif, être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- Excédent d'investissement de 1 174 182.13 € affecté au budget investissement,
- Excédent de fonctionnement pour 579 932.27 € affecté au compte de report à nouveau du budget de fonctionnement.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **5) Budget du CCAS – Communication du Budget Primitif 2009 et du Compte Administratif 2008**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Comme chaque année, il vous est communiqué le Budget Primitif 2009 et le Compte Administratif 2008 du CCAS.

#### **CCAS BUDGET PRIMITIF 2009**

M 14			Libellés	Propositions du Conseil d'Administration du CCAS	Autorisées par le Conseil Municipal
Chapitre	Fonction	Compte			
<b>DEPENSES</b>				<b>129 251,59 €</b>	<b>129 251,59 €</b>
011	02	6064	Fournitures administratives	300,00 €	300,00 €
011	02	616	Primes d'assurance	400,00 €	400,00 €
011	02	6188	Autres frais divers	2 000,00 €	2 000,00 €
011	02	6232	Fêtes et cérémonies	68 000,00 €	68 000,00 €
011	02	6236	Catalogues et imprimés	200,00 €	200,00 €
011	02	6238	Publications et documentation	200,00 €	200,00 €
011	02	6281	Concours divers (cotisations)	200,00 €	200,00 €
012	02	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00 €	100,00 €
012	02	6451	Cotisations à l'URSSAF	300,00 €	300,00 €
65	02	6532	Frais de mission	1 000,00 €	1 000,00 €
65	02	6562	Secours	50 000,00 €	50 000,00 €
65	02	6574	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	2 300,00 €	2 300,00 €
022	-	022	Dépenses imprévues	4 251,59 €	4 251,59 €
<b>RECETTES</b>				<b>129 251,59 €</b>	<b>129 251,59 €</b>
73	02	7363	Impôt sur les spectacles	1 000,00 €	1 000,00 €
74	02	7474	Subventions et participations - Commune	40 000,00 €	40 000,00 €
77	02	7713	Libéralités reçues	2 000,00 €	2 000,00 €
002	-	002	Excédent de fonctionnement reporté	86 251,59 €	86 251,59 €
<b>RESULTAT</b>				<b>- €</b>	<b>- €</b>

**CCAS  
COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

M 14			Libellés	Prévisions Budgétaires	Réalizations
Chapitre	Fonction	Compte			
			<b>DEPENSES</b>	<b>201 570,69 €</b>	<b>75 223,52 €</b>
011	02	6064	Fournitures administratives	300,00 €	102,86 €
011	02	616	Primes d'assurance	2 400,00 €	123,00 €
011	02	6188	Autres frais divers	5 000,00 €	1 300,00 €
011	02	6232	Fêtes et cérémonies	105 000,00 €	37 069,02 €
011	02	6236	Catalogues et imprimés	200,00 €	- €
011	02	6238	Publications et documentation	1 770,69 €	- €
011	02	6281	Concours divers (cotisations)	200,00 €	- €
011	02	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00 €	- €
012	02	6451	Cotisations à l'URSSAF	300,00 €	119,00 €
012	02	6532	Frais de mission	1 000,00 €	418,80 €
65	02	6562	Secours	80 000,00 €	35 290,84 €
65	02	6574	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	2 300,00 €	800,00 €
022	-	022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	- €
			<b>RECETTES</b>	<b>201 570,69 €</b>	<b>161 475,11 €</b>
73	02	7363	Impôt sur les spectacles	1 000,00 €	574,00 €
74	02	7474	Subventions et participations - Commune	80 000,00 €	40 000,00 €
77	02	7713	Libéralités reçues	2 000,00 €	2 330,42 €
002	-	002	Excédent de fonctionnement reporté	118 570,69 €	118 570,69 €
			<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>- €</b>	<b>86 251,59 €</b>

Le Président tenait à en informer le Conseil Municipal

**6) Communication des Comptes Administratifs 2008 et Budgets Primitifs 2009 de la Régie Municipale d'Electricité et des services annexes du réseau câblé et de la Ferme Eolienne - Affectation des résultats**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Le compte administratif 2008 d'Energies & Services, plus connus sous l'appellation "Régie Municipale d'Electricité" a été adopté par le Conseil d'Administration. L'objet du présent rapport est de vous donner connaissance des résultats de l'année écoulée et des prévisions pour le présent exercice en matière de distribution d'électricité, d'exploitation du réseau câblé et d'exploitation de la Ferme Eolienne

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

**1 – BUDGET PRINCIPAL-DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

**SECTION D'EXPLOITATION**

~ Dépenses d'exploitation	8 555 710.95 €
~ Recettes d'exploitation	9 810 552.20 €
~ Excédent antérieur reporté	400 000.00 €

**RESULTAT FIN 2008**

**EXCEDENT**

**1 654 841.25 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

~ Dépenses d'investissement	5 012 956.90 €
~ Recettes d'investissement	6 175 170.77 €
~ Excédent antérieur reporté	385 588.32 €

**RESULTAT FIN 2008** **EXCEDENT** **1 547 802.19 €**  
(Reste à réaliser 74 500 €)

**2 – BUDGET ANNEXE-RESEAU CABLE****SECTION D'EXPLOITATION**

~ Dépenses d'exploitation	958 032.42 €
~ Recettes d'exploitation	923 092.35 €
~ Excédent antérieur reporté	135 063.33 €

**RESULTAT FIN 2008** **EXCEDENT** **100 123.26 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

~ Dépenses d'investissement	122 192.69 €
~ Recettes d'investissement	153 951.94 €
~ Excédent antérieur reporté	144 962.54 €

**RESULTAT FIN 2008** **EXCEDENT** **176 721.79 €**  
(Reste à réaliser 17 800 €)

**BUDGET PRIMITIF 2009**

En matière de distribution d'électricité, la section d'investissement s'équilibre à 2 486 622 €, la section d'exploitation à 12 459 342 €

Pour le service annexe de la Ferme Eolienne, la section d'investissement s'équilibre à 15 922 000 €, la section d'exploitation à 2 165 000 €

Pour le service annexe du réseau câblé, la section d'investissement s'équilibre à 324 550 €, la section d'exploitation à 1 089 094 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner acte du présent compte-rendu et de confirmer les décisions du Conseil d'Administration d'Energies & Services en ce qui concerne l'affectation des résultats de 2008 en les laissant à la disposition de la Régie.

**1– En ce qui concerne les comptes de distribution d'énergie :**

- d'affecter l'excédent d'exploitation d'un montant de 1 654 841.25 € en report à nouveau (compte 002).
- d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 1 547 802.19 € en report à nouveau (compte 001)

**2 – En ce qui concerne le service annexe du réseau câblé :**

- d'affecter l'excédent d'exploitation d'un montant de 100 123.26 € à un compte de report à nouveau (compte 002).
- d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 176 721.79 € en report à nouveau (compte 001),

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **7) Rectification du Budget Primitif 2009**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Les règles de la comptabilité M14 nous imposent d'apporter une rectification au Budget Primitif 2009 du budget principal.

Elle se présente comme suit :

### **Fonctionnement**

#### Dépenses

Compte 64111                    - 107 000 €  
Compte 66111                    - 120 000 €

#### Recettes

Compte 775 (supprimé)       - 227 000 €

### **Investissement**

#### Recettes

Compte 024                      + 650 000 €  
Compte 1641                      - 650 000 €

Aussi, il vous est proposé d'approuver cette rectification.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votants        : 32  
- Exprimés     : 32  
- Contre        : 1  
- Abstentions : 5  
- Pour         : 26

ADOPTE

## **8) Budget 2009 – Budget Principal - Décision modificative n°1**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

### 1) Travaux de rénovation Eglise Sainte Thérèse

Nous sommes amenés à réaliser des travaux de rénovation des menuiseries extérieures ainsi que le remplacement des auvents à l'Eglise Sainte Thérèse, le montant de l'opération est estimé à 10 000 €TTC.

Les crédits budgétaires initialement prévus (0918-2313 = 8 000 €) ne permettent pas de faire face à cette dépense.

Il y a lieu de transférer 7 000.00 € du compte 0911-2313 (Primaire Bellevue) afin d'abonder le compte en question.

### 2) Régénération courts de tennis en béton poreux

Les courts de tennis en béton poreux ont été construits en 1997, ils ont toujours été régulièrement entretenus conformément aux prescriptions du constructeur.

Le revêtement de peinture est normalement usé mais la structure a été ponctuellement altérée par les gels de l'hiver dernier ; par mesure de prévention, une régénération des deux courts s'impose. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 13 000.00 €TTC.

Aucun crédit budgétaire n'étant prévu pour faire face à cette dépense, il vous est proposé de transférer 13 000.00 € du compte 0406-2313 (VRD Cité Neuland) vers le compte 0932-2313 (Régénération des courts de tennis).

### 3) Travaux amélioration voirie 2009

Afin de nous permettre de procéder aux rénovations de la voirie existante, il y a lieu d'ouvrir un nouveau programme « amélioration voirie existante 2009 » et de prévoir les crédits en conséquence.

### 4) Travaux rénovation Centre Social Garang

Les crédits prévus s'avérant insuffisants, il y a lieu d'abonder de 27 000.00 € le compte 21318-0920.

### 5) Acquisition matériel et mobilier périscolaire

Dans le cadre de la mise en place d'un accueil matin, midi et soir et d'une cantine scolaire et afin d'assurer l'accueil des élèves, l'achat de matériels et de mobiliers s'avère nécessaire. Un nouveau programme (0934) sera créé.

Je vous propose par conséquent d'adopter la décision modificative n°1 suivant tableau joint et d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### Interventions :

*M. Lacan demande s'il reste des travaux à faire au Centre social Garang ?*

*M. le Maire précise qu'il y a lieu de faire des travaux de sécurisation et l'extérieur est à améliorer.*

*M. PEXOTO indique qu'il votera contre du fait qu'il n'a pas voté le budget primitif.*

#### APRES DELIBERATION DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votants : 32
- Exprimés : 32
- Contre : 1
- Pour : 31

ADOPTE

### **9) Subvention 2009 et participation communale**

Rapporteur : Monsieur le Président

a) La Commission des fêtes du Centre Social du Maroc et l'ASBH organisent le dimanche 31 mai prochain sa traditionnelle fête de quartier. Cette manifestation se veut être un temps de partage convivial autour d'un repas, d'animations pour enfants et de spectacles.

Le budget total de cette fête s'élève à 2 250 € L'ASBH sollicite la Ville à hauteur de 50% du coût des animations soit 550 €

Il est proposé au Conseil Municipal, vu le budget présenté, de leur accorder une subvention exceptionnelle de 250 € pour organiser cette manifestation.

Cette dépense sera imputée sur le compte n° 6574 du budget principal.

b) Le groupe scolaire Jules Ferry a en projet artistique et culturel (PAC) dans le cadre de l'école musicale. Cette action a pour objet « un journal multimédia de la classe musicale ». Elle est soutenue à hauteur de 609 € par l'Inspection Académique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la prise en charge par la Ville d'une dépense identique (609 €) en vue de la réalisation de cette action (Budget Principal).

#### APRES DELIBERATION DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTE

#### **IV) AFFAIRES IMMOBILIERES**

##### **1) Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
Section 32 n° 905/23 "Cité Neuland" avec 3 ares 88  
de sol et bâtiments à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
Lots n° 12 et 4 de la parcelle cadastrés  
Section 32 n° 830/1 « Rue du Havre » avec 76 ares 17  
de sol et bâtiments à usage d'habitation
- SCI DU 29 RUE DE LA HOUBE à Creutzwald  
Section 6 n° 303/64 « rue de la Houve » avec 5 ares 67  
de sol et bâtiments à usage d'habitation et commercial
- Epoux WILBRETTE Jannot à Creutzwald  
Section 8 n° 122/5 « rue de la Croix » avec 6 ares 68  
de sol et bâtiments à usage d'habitation

Acte est donné.

#### **V) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

##### **1) Halte d'enfants – Subvention de fonctionnement 2009**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire

Par Délégation de Service Public approuvée par le Conseil municipal le 27 novembre 1995, la Ville de Creutzwald a confié la gestion de la Halte d'enfants à l'ASBH.

Le budget prévisionnel 2009 vient d'être présenté à la Ville par l'ASBH et s'équilibre à hauteur de 230 300€

Les dépenses de fonctionnement sont réparties de la sorte :

- Charges de personnel :	208 000 €
- Achats et services extérieurs :	14 800 €
- Frais de gestion et d'animation :	7 500 €

Les prévisions de recettes s'établissent comme suit :

- Participation de la Ville de Creutzwald :	64 593 €
- Participation du Conseil général :	2 600 €
- Participation de la CAF :	103 000 €
- Participation des usagers :	44 700 €
- Excédent de l'année antérieure :	15 407 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce budget prévisionnel présenté par le délégataire et d'accorder la participation financière sollicitée qui s'élève à 64 593 €. Elle sera versée par dixième mensuel, à raison de 6 459.3 € jusqu'à présentation des comptes 2009 et du budget prévisionnel 2010.

La CCW prenant en charge, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le coût induit par la halte d'enfants, conformément à l'intérêt communautaire défini par les conseils municipaux des communes membres, la Ville sollicitera donc auprès de la CCW le remboursement de la subvention avancée.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **2) Politique de la ville/ subvention de fonctionnement 2009 du centre social Maroc**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire

Lors de sa séance du 26 mai 1989, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à passer la Convention avec l'ASBH pour la gestion du Centre Social du Maroc, étendue au local sis 14 impasse du Dauphiné par décision du Conseil Municipal du 27 novembre 1992.

L'ASBH vient de présenter à la Ville le budget prévisionnel 2009, lequel s'élève à 163 211 € pour la gestion dudit Centre.

### Les principales dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit:

- Achats (eau, électricité, combustible, fournitures)	13 800 €
- Services extérieurs (loyers, maintenance, assurances, poste et télécom)	13 500 €
- Charges de personnel	121 400 €
- Gestion et divers	4 000 €
- Frais financiers et amortissements	1 500 €
- Résultat déficitaire année 2008	9 011 €

### Les recettes prévisionnelles sont réparties de la manière suivante :

- Participation de la ville :	99 911 €
- Locations salles et recettes propres	10 500 €
- Participation CAF Logistique	10 080 €
- Participation CAF Pilotage	42 720 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget prévisionnel du Centre Social Maroc présenté par l'ASBH et d'accorder la participation financière de 99 911 €, laquelle sera versée par dixième mensuel, à raison de 9 991.1 € jusqu'à la présentation des comptes de l'année 2009 et du budget prévisionnel 2010.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **3) Politique de la Ville/ subvention de fonctionnement 2009 du centre social Breckelberg**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire

Lors de sa séance du 24 septembre 1993, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à passer la Convention avec l'ASBH pour la gestion du Centre Social « les Peupliers ».

L'ASBH vient de présenter à la Ville le budget prévisionnel 2009, lequel s'élève à 146 481 € pour la gestion dudit Centre.

### Les principales dépenses de fonctionnement s'établissent de la sorte :

- Achats (eau, électricité, combustible, fournitures)	10 600 €
- Services extérieurs (loyers, maintenance, assurances, poste et télécom)	9 400 €
- Charges de personnel	118 800 €
- Gestion et divers	4 000 €
- Frais financiers et amortissements	1 500 €
- Résultat déficitaire année 2008	2 181 €

### Les recettes prévisionnelles sont réparties comme suit :

- Participation de la ville :	83 181 €
- Locations salles et recettes propres	10 500 €
- Participation CAF Logistique	10 080 €
- Participation CAF Pilotage	42 720 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget prévisionnel du Centre Social « les Peupliers » présenté par l'ASBH et d'accorder la participation financière de 83 181 € laquelle sera versée par dixième mensuel, à raison de 8 318.1 € jusqu'à la présentation des comptes de l'année 2009 et du budget prévisionnel 2010.

*Interventions :*

*M. PEXOTO demande si on touche beaucoup de jeunes, dans le cadre de ces actions.*

*Mme FALLETTA regrette que le dimanche les salles ne soient pas utilisées.*

*M. le Maire précise que ces actions concernent beaucoup de jeunes et que les activités sont nombreuses. Par contre, du fait de l'augmentation importante des budgets, il faudra sans doute plus les encadrer. Quant à l'utilisation des locaux, ils sont déjà bien utilisés en semaine. Est-il possible et judicieux qu'ils soient également utilisés le dimanche.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

**VI) MARCHES ET TRAVAUX**

**1) Réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang :  
- marché de travaux lot 4 : menuiserie extérieures – Communication  
- avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre – communication**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

a) Dans le cadre de la procédure de consultation lancée pour les travaux de réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang, le lot n°4 Menuiseries extérieures avait été déclaré infructueux et a fait l'objet d'une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 III du Code des Marchés Publics.

Trois entreprises ont sollicité la transmission du dossier de consultation.

Conformément à la délégation du 30 mars 2009, Monsieur le Maire a attribué le marché à la société FLON SAS de Saint-Avoid seule entreprise à avoir répondu pour un montant de 20 959,00 €HT.

b) Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 14 du cahier des clauses particulières du marché de la maîtrise d'œuvre et au vu des marchés de travaux passés, il y a lieu de fixer par avenant le coût de réalisation des travaux que celle-ci s'engage à respecter, soit 506 685,12 €H.T. décomposé comme suit :

• Lot 1: Equipements et raccordements hydrauliques :	143 343,72 €HT
• Lot 2 : Electricité et automatismes :	86 500,00 €HT
• Lot 3: Etanchéité des ouvrages :	229 758,90 €HT
• Lot 4: Menuiseries extérieures :	20 959,00 €HT
• Lot 5: Peintures extérieures et intérieures :	26 123,50 €HT

Conformément à la délégation du 30 mars 2009, Monsieur le Maire a mis en place et signé l'avenant N°2 avec le BET S.L.I. de Maxéville.

Monsieur le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

**2) Autorisation de signature d'une demande de permis de construire**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

L'opération d'aménagement et de rénovation de l'école du Centre prévoit notamment la construction d'une structure couverte dans la cour de l'école et la mise en conformité de l'établissement vis-à-vis de la réglementation en matière d'accessibilité des équipements publics ; ces travaux sont soumis à permis de construire L'immeuble est implanté sur le terrain sis 13 rue du Maréchal Ney cadastré section n°1 parcelle 25.

Compte tenu des dispositions de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation de cette opération et accomplir toutes formalités et signer tous actes et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **VII) AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES**

### **1) Autorisation de signature de la convention « TRILINGUA »**

Rapporteur : Madame Helga MALESKA – Adjointe au maire

Depuis l'année 2000 la ville de Creutzwald soutien l'enseignement de l'allemand dans les écoles maternelles par le biais d'échanges d'assistants éducatifs avec des Kindergärten de Sarre. Ce dispositif d'échange (Interreg IIIA) a pris fin le 31 août 2008.

Bien qu'ayant embauché quatre assistantes éducatives françaises, il n'a été possible de maintenir qu'un seul échange à ce jour : une assistante éducative allemande intervient à l'école maternelle Schuman. En retour, la commune a engagé un assistant éducatif français intervenant dans un Kindergarten Sarrois.

Aussi afin d'acter et de pérenniser l'apprentissage linguistique et culturel, le Conseil Général nous propose une nouvelle convention dénommée « TRILINGUA » qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous actes et accomplir toutes formalités.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **2) Opération « Les Peintres dans la Ville » 2009**

Rapporteur : Mme Marie-Anne BICKAR, adjointe au Maire

La Ville organise le 20 juin 2009 pour la dix-septième année consécutive, une animation "Les Peintres dans la Ville" qui aura lieu au plan d'eau. Le thème de cette année est libre.

Cette animation est ouverte à tous les artistes peintres professionnels ou amateurs qui seront classés en Junior pour les 6-18 ans et en Sénior au-delà de 18 ans. Pour les séniors, les catégories comprennent : des huiles et des acryliques d'une part, et des aquarelles, dessins, fusains et autres techniques d'autre part.

Les prix suivants seront décernés :

#### Junior

- Catégorie 1 (6 à 10 ans):

- 1er Prix de 46 € pris en charge par la Ville
- 2ème Prix de 31 € pris en charge par la Ville
- 3ème Prix de 16 € pris en charge par la Ville

- Catégorie 2 (11 à 14 ans):

- 1er Prix de 46 € pris en charge par la Ville
- 2ème Prix de 31 € pris en charge par la Ville
- 3ème Prix de 16 € pris en charge par la Ville

- Catégorie 3 (15 à 18 ans)

- 1er Prix de 46 € pris en charge par la Ville
- 2ème Prix de 31 € pris en charge par la Ville
- 3ème Prix de 16 € pris en charge par la Ville

#### Sénior

- Catégorie 1 (huiles et acryliques):

- 1er Prix de 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- 2ème Prix de 155 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- 3ème Prix de 80 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

- Catégorie 2 (aquarelles, dessins, fusains et autres techniques) :

- 1er Prix de 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- 2ème Prix de 155 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- 3ème Prix de 80 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

- Prix spécial du jury : 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

Les œuvres seront exposées à la Salle Baltus le Lorrain du 21 juin au 28 juin 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette manifestation, de prendre en charge les frais y afférents et d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits liés aux récompenses sont inscrits au compte n° 6714 du budget principal.

*Interventions :*

*M. PEXOTO indique que les récompenses paraissent faibles.*

*M. le Maire précise que s'y ajoutent la participation au repas du soir et les autres présents offerts aux participants.*

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

**VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

M. le Maire apporte les informations suivantes :

- Les élus sont invités à une visite du Sydème le 12.05.09
- La SPA nous remercie pour l'attribution d'une subvention de 500 €
- Le CESC nous remercie pour la mise à disposition gratuite de la salle Baltus
- L'AFAD nous remercie pour l'attribution d'une subvention de 150 €
- Le Marathon de la Musique aura lieu le 20.06.09 et la Fête de la Musique le 21.06.09

*En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 23H 00.*